

DECISION DU PRÉSIDENT

1-Commande Publique
1.1-Marchés publics

N° DP- 2022-27

Objet : CDC 22021 Prestation d'entretien des vêtements de travail et de protection haute visibilité du service déchets-déchèterie et entretien des torchons et tapis de bain

Le Président de la communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,
Vu l'article L.5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales,
Vu la délégation du Conseil Communautaire accordée au Président par délibération n° D2020-7-2-3 du 16 juillet 2020,
Vu le code de la commande publique,
Vu la proposition présentée par l'ESAT les Tilleuls,

DÉCIDE

Article 1 :

- de signer le marché **CDC 22021 Prestation d'entretien des vêtements de travail et de protection haute visibilité du service déchets-déchèterie et entretien des torchons et tapis de bain** avec l'ESAT Les Tilleuls domicilié place du Champ de Foire 14110 CONDÉ-EN-NORMANDIE.
- Le montant maximum fixé par l'accord cadre est de 10 000 € HT par an. Le marché est conclu pour une période initiale d'un an reconductible 2 fois soit 3 ans au total.

Article 2 : Madame la Directrice de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- Au contrôle de légalité de la Sous-préfecture de Vire,
- à Monsieur le Trésorier Principal, comptable public
- à l'intéressé.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, Monsieur le Président informera le Conseil Communautaire de cette décision, lors de la séance la plus proche.

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Vire Normandie
Le 15 décembre 2022

Le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau,
M. Marc ANDREU SABATER



Mise en ligne sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr/> rubrique « actes administratifs », le : 22 DEC. 2022

Décision du président n°DP-2022-27 du 15 décembre 2022

